

Orientations en matière de réseaux transeuropéens pour l'échange électronique de données entre administrations (IDA)

2001/0210(COD) - 11/06/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Imelda Mary READ (PSE, UK), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements. Le Parlement demande qu'une priorité soit également accordée aux initiatives visant à améliorer la transparence des activités des institutions communautaires, conformément au règlement 1049/2001/CE relatif à l'accès aux documents. De plus, lors de la planification et de la mise en oeuvre de nouveaux réseaux, il est essentiel d'assurer une coopération étroite entre les États membres, la Commission et les autres institutions communautaires. Le Parlement demande enfin que les réseaux télématiques dans le domaine de la protection de la santé publique visant à faciliter les échanges d'informations entre États membres soient considérés comme des projets d'intérêt commun dans le cadre du programme IDA.